

PASSEZ
UN BEL ÉTÉ

à La Trinité-sur-Mer



1 Pour recevoir
**LES ACTUALITÉS DE LA
COMMUNE PAR MAIL**

ABONNEZ-VOUS À LA NEWS TRINITAINE

© Christophe Le Poitier



**JE M'INSCRIS DIRECTEMENT
SUR LE SITE DE LA MAIRIE**



VOS RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ

P04

- Agenda des festivités

ENVIRONNEMENT

P08

- Le guide du parfait éco-touriste
- Eaux noires et grises, les aires de carenage et les rejets moteur
- Gestion des déchets

RÈGLEMENTATION DES PLAGES

P12

- Sur l'eau, je suis prudent
- Sur la plage, je suis respectueux

LES BONS RÉFLEXES

P14

- Prévenir les risques incendie
- Limiter les nuisances sonores
- Se protéger en cas de vagues de chaleur
- Se former aux gestes qui sauvent

INFORMATIONS GÉNÉRALES

P16

- L'annuaire de la commune
- Les numéros d'urgence
- Les horodateurs
- Les bons réflexes face aux risques

DÉCOUVRIR LA TRINITÉ-SUR-MER

P18

- Les circuits touristiques
- Comment se déplacer et se stationner
- Loopi, l'application de randonnée
- Baludik, un jeu de piste en famille
- L'application Mon Village

VOS RENDEZ-VOUS CET ÉTÉ

ART & CULTURE

JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE : Exposition sur la Pointe de Kerbihan dans tout le bourg

BRADERIE / KERMESSÉ

27 JUIN : Kermesse de l'école Notre-Dame

CONCERT

15 JUILLET : Les Milles Musicaux | Alexandre Tharaud (La Vigie)

17 JUILLET : Les Copains du bord & Dégustation d'huitres (Le Port)

12 AOÛT : Les Milles Musicaux | Ana Carla Maza (La Vigie)

SPORT

26 JUIN : Gala de danse de Suzanne Rivier (La Vigie)

27 JUIN : Fête de la Godille : Concours de godilles & concert (Môle des pêcheurs)

27 JUIN : Gala de danse d'Isabelle Payet (La Vigie)

28 JUIN : Gala de danse de Suzanne Rivier (La Vigie)

28 JUIN : Red Ouf SwimRun (Plage de Kervillen)

TOUS LES MERCREDIS ET SAMEDIS MATIN EN AOÛT

Réveil musculaire face à la mer | Gratuit (Le Port)

THÉÂTRE

23 & 24 JUILLET / 6 & 7 AOÛT / 18 & 19 AOÛT : Les Tréteaux Trinitains | Le noir te va si bien (La Vigie)

SECOURISME

11 JUILLET : Un Été qui sauve : Initiation aux gestes de premiers secours par la Croix-Rouge française (Esplanade de la capitainerie)*

07 et 08 AOÛT : Un Été qui sauve : Initiation aux gestes de premiers secours par la Croix-Rouge française (Plage du Men-Dù)*

***Gratuit avec inscription obliatoire à l'accueil de la mairie / places limitées**



VOS RENDEZ-VOUS CET ÉTÉ

NAUTISME

26 AU 28 JUIN : Bati Cup (SNT)

28 JUIN : La Trinité – Cherbourg (SNT)

DU 12 AU 14 JUILLET : Voiles classiques (SNT)

DU 12 AU 14 JUILLET : National 7m50 (SNT)

DU 8 AU 9 AOÛT : Rallye Challenge Kerviler (SNT)

15 AOÛT : Les Voiles de la Baie de Quiberon (SNT)

ENVIRONNEMENT

2 JUILLET : Réunion publique sur les marais de Kerdual (Maison des salines)

7 JUILLET : Chantier d'arrachae de baccharis (parking du Men-Dû)

17 JUILLET : Apéro-ponton par AQTA (Le Port)

AUTRES MANIFESTATIONS

30 JUIN : Commission extra-municipale sur La salle La Vigie (La Vigie)

25 JUILLET : Grillade party de la SNSM (Le Port)

★ **15 AOÛT** : **La Trinité-sur-Mer en fête avec animations, concerts et feu d'artifice (Le Port)**

CONSOMMONS LOCAL



Bien manger est essentiel pour notre santé et pour l'environnement !



Choisir des produits locaux, de saison et de qualité en circuit court (fermes, marchés, magasins de producteurs) permet de soutenir l'économie locale et de préserver les filières agricoles, véritables atouts de notre territoire.



LES MILLES MUSICAUX



Alexandre Tharaud - Mercredi 15 juillet (19h et 21h)

On ne présente plus Alexandre Tharaud... Le grand pianiste français nous entraîne dans un voyage magnifique avec Mozart, Couperin, Rameau, ... Entre élégance, poésie et virtuosité.



Ana Carla Maza - Mercredi 12 août (21h)

Véritable star mondiale, Ana Carla Maza enflamme les scènes internationales avec son trio.

Un concert solaire et virtuose mêlant jazz latino, rythmes cubains et énergie irrésistible.

BILLETTERIE : Sur les marchés de la place du Voulien les mardis et vendredis matin, à l'office du tourisme de La Trinité-sur-Mer et sur le site FESTIK.



EXPOSITION

La Pointe de Kerbihan

L'Association pour la Sauvegarde de la Pointe de Kerbihan (ASPK) a 20 ans. Pour fêter cet événement, une exposition de photos est organisée **jusqu'au 30 septembre** afin de révéler **la beauté de cette magnifique Pointe, son passé, son patrimoine et sa biodiversité**. Dix panneaux de photos sont exposés dans la ville et sur la Pointe. Un flyer est à votre disposition à la Mairie et à l'Office du tourisme.



LES TRÉTEAUX TRINITAINS



Les Tréteaux
trinitains

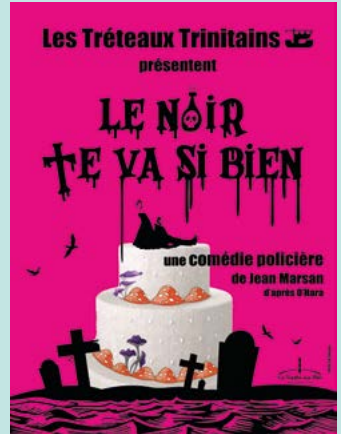
Les Tréteaux trinitains alterne comédies contemporaines et pièces du répertoire classique. Les bénéfices des représentations sont reversés à des oeuvres caritatives. Théâtre tous publics.

Le noir te va si bien, de Jean Marsan, d'après Saul O'Hara.

Dans un vieux manoir hanté, un commissaire de Scotland Yard cherche à piéger un couple de tueurs en série.

John et Lucy, nos deux héros armés jusqu'aux dents, sont soupçonnés d'avoir fait disparaître leurs précédents conjoints. Réussiront-ils à déjouer tous les pièges qui leur sont tendus ? Une comédie policière déjantée où tous les coups sont permis.

Réservez dès maintenant vos places :
Représentation les 23 et 24 Juillet / 6 - 7 - 18 et 19 Août
à 20h45 à l'espace culturel La Vigie.



Billetterie : A l'office de tourisme, sur le site FESTIK et sur les marchés de La Trinité-sur-Mer à partir de juillet. Contact: 06 62 03 22 64 / treteauxtrinitains@gmail.com

UN APÉRO-CONCERT FACE À LA MER !

Rendez-vous le 17 juillet 2026 sur l'esplanade de la capitainerie.



De 15h à 18h, partez de stand en stand, participez aux animations de l'apéro-ponton, découvrez les enjeux des déchets, des pollutions, en mer comme sur terre et leurs impacts sur la biodiversité.

Partagez un apéro gratuit pour clôturer ce moment engagé et festif.



Les Copains du bord animeront le village avec plusieurs concerts de chants marins et une dégustation d'huitres de 11h à 14h et de 18h à 21h.

LA TRINITE SUR MER GRILLADE PARTY SNSM

le 25 juillet 2026

Esplanade de la capitainerie

Au profit du secours en mer

Venez soutenir vos sauveteurs bénévoles

12 h

Galettes-Saucisses & crêpes

Animation danses bretonnes avec SPONTAILLOU

Visites de la vedette

19 h

Grillade Party

Saucisses-Sardines-Moules-Frites

Chants de marins avec LES COPAINS DU BORD

21 h

Fest NOZ avec DISKUIZ



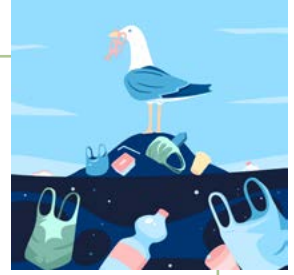


CONSULTEZ LE
GUIDE DU
PARFAIT
ÉCO-TOURISTE



J'ADOpte LES BONS GESTES DU MARIN RESPONSABLE

- Pour préserver la biodiversité de la rivière de Crac'h,
- Pour vivre ensemble notre espace maritime,
- Pour prévenir les rejets polluants dans le milieu naturel.



EAUX NOIRES ET GRISES

LES REJETS POLLUANTS SONT VIDANGÉS À LA STATION DE POMPAGE DU PORT.

J'utilise la station de pompage des eaux noires du port; Si je n'ai pas de cuve à eaux noires, alors j'installe une toilette chimique ou j'utilise des sanitaires à terre. À bord, j'utilise des produits d'entretien et des savons naturels et biodégradables.

Si je suis équipé de toilettes chimiques, je peux vidanger ma caissette à eaux noires dans les réceptacles à eaux noires des sanitaires du port (Darse Kerisper et Darse Grassenne).



LES AIRES DE CARENAGE

LE CARÉNAGE S'EFFECTUE SUR UNE AIRE DÉDIÉE.

Le carénage à la marée basse constitue une source de pollution. Les particules de peinture antifouling dispersées dans l'eau ont un impact durable sur la faune et la flore marine. J'utilise donc une aire de carénage propre et des produits appropriés.

Je prends rendez-vous à la Capitainerie qui vous réservera une place à terre.

LES DÉCHETS

JE TRIE ET JE DÉPOSE À TERRE

Je ramène mes déchets de navigation triés, à terre et je dépose dans les compartiments mis à disposition. Je ne jette pas mes mégots ni à terre ni en mer et je ramasse les déjections de mon animal de compagnie. J'évite de déposer mes déchets sur les îles.

LES REJETS MOTEURS

STATION CARBURANT ET STATION DE POMPAGE

Le bidonnage à flot n'étant pas autorisé, j'utilise la station carburant du port. Pour éviter tout rejet de carburant ou d'huile, je ne remplis pas complètement mon réservoir, je ne fais pas de bidonnage et je ne vidange pas mes eaux de fond de cale dans le milieu naturel.



GESTION DES DÉCHETS & POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Les points d'apport volontaire (PAV) ne sont pas des lieux de dépôts sauvages tolérés. S'ils sont saturés, les détenteurs de déchets doivent les emporter jusqu'à un autre PAV qui peut accepter leurs déchets ou même les garder avec eux sans autre solution.

Toute personne qui abandonne des déchets sur la voie publique s'expose à des poursuites pénales et à une amende de 135 euros (art. R634-2, R635-8, R644-2 du Code pénal).

Tout moyen d'identification de l'auteur du dépôt sauvage permettra à l'agent de police municipale de dresser le procès-verbal d'infraction. Des consignes claires ont été données à notre police municipale : passer du rappel à l'ordre à la verbalisation.



Consultez le guide du tri des déchets



LES BONS GESTES

Pensons à la réduction de nos déchets ! Et pour tout déchet qui n'a pas pu être évité, adoptons les bons gestes :

- **Pour les ordures ménagères**, n'utilisez pas de sacs trop volumineux : 50 litres maximum, sinon les sacs ne rentrent pas dans les colonnes.
- **Pour le tri**, ne pas utiliser les sacs jaunes ni les sacs fermés, mais privilégier les paniers ou les caisses afin de pouvoir les vider ensuite plus facilement dans les colonnes.
- **Pour les biodéchets**, ne pas mettre de déchets verts qui doivent être apportés directement en déchèteries.
- **Pour les encombrants**, les appareils électriques et électroniques, le bois, les ferrailles, les plastiques non recyclables, les matériaux de construction, les bidons d'huile et les déchets verts doivent être apportés à la déchèterie. **Rappelons que les déchèteries sont aussi ouvertes le samedi jusqu'à 18h00 et accessibles avec votre « Pass déchèterie » individuel.**

PLAGE SANS POUBELLE

GARDONS LA PLAGE PROPRE, EMPORTONS NOS DÉCHETS !

Help keep the beach clean, take your rubbish with you



En rapportant vos déchets, vous respectez la nature des lieux et l'engagement de la commune à préserver l'environnement.

→ Plus d'infos sur la.trinitesurmer.fr



LUTTER CONTRE LES DÉCHETS ET LA POLLUTION DES OCÉANS

Dans le cadre de son engagement pour lutter contre les déchets et la pollution de l'océan, la commune a décidé de supprimer les poubelles sur les plages au profit de poubelles de tri sélectif qui seront installées sur tous les parkings de plages.

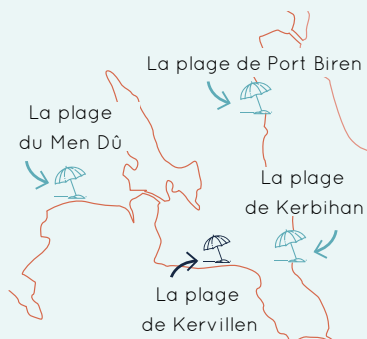
Les usagers de la plage seront ainsi invités à quitter la plage avec leurs déchets afin de préserver notre environnement.



OÙ SE Baigner ?

La Trinité-sur-Mer dispose de plusieurs zones de baignade surveillées. **Elles sont matérialisées par des bouées jaunes sphériques.**

Les périmètres ainsi délimités sont réservés uniquement aux baigneurs et interdits à tout bateau, motorisé ou non, ainsi qu'aux engins de plage de type pédalo, canoë, kayak, planche à voile, stand-up paddle-board...



Sur ces sites, la baignade n'est pas surveillée et le public se baigne à ses risques et périls.



À Kervillen, la baignade est surveillée du 2 juillet au 30 août de 13h à 19h par les nageurs sauveteurs.

QUE DISENT LES PAVILLONS



• **Drapeau rouge** : Baignade Interdite.



• **Drapeau orange** : Baignade surveillée avec danger limité ou identifié.



• **Drapeau vert** : Baignade surveillée sans danger apparent.



• **Drapeau bicolor** : Zone de baignade surveillée.



• **Drapeau pollution** : Pollution ou présence d'espèces aquatiques dangereuses, zone marine ou sous-marine protégée.



• **Drapeau à damier** : Zone de pratique aquatique et nautique.



• **Manche à air** : Conditions défavorables de vent pour certains équipements nautiques.



• **Flamme rouge** : Zone de danger.

CHEMIN CÔTIER ET ABORDS DES PLAGES

Sur le chemin côtier depuis le terre-plein des Américains jusqu'au site du Poulbert, ainsi que sur les dunes bordant les plages, sauf pour les secours.



METTONS FINS

AUX CAIRNS SUR NOS PLAGES



Pour préserver notre littoral, laissez les galets là où la mer les a déposés.

RÈGLEMENTATION DES PLAGES

SUR L'EAU, JE SUIS PRUDENT

La circulation des engins de plage (embarcations, pneumatiques, canoës, pédalos...) est **interdite au-delà d'une zone de 300 mètres** à partir du bord des eaux à l'instant considéré.

La vitesse des embarcations nautiques, engins de sport et planches à voiles **ne doit pas être supérieure à 5 noeuds dans la zone des 300 mètres** à partir du bord des eaux. **Tous les engins à moteur sont interdits** dans la limite des 300 mètres le long du littoral de la commune.

SUR LA PLAGE, JE SUIS RESPECTUEUX

Les usagers des plages et les baigneurs doivent **faciliter le passage** en toutes zones **des véhicules et embarcations** destinés aux missions **de surveillance et de secours**.

Il est demandé à chacun de **respecter la tranquillité d'autrui**. En conséquence, les appareils musicaux et téléphones portables ne doivent pas nuire à l'entourage.

Les jeux ou pratiques sportives de nature à gêner ou à représenter un danger pour autrui et en particulier pour les enfants ne sont pas autorisés. **La consommation de boissons alcoolisées est interdite sur les plages**. La pratique collective de jeux de ballon doit être adaptée en fonction de la fréquentation et du coefficient de marées. **La chasse sous-marine est interdite aux abords des plages du 1er juillet au 31 août.** (Arrêté municipal 2026-155)

INTERDITS SUR LES PLAGES TOUTE L'ANNÉE



196

Témoign ou victime d'un problème en mer, composez le 196, numéro gratuit des urgences en mer.



Pour des raisons de sécurité, il est interdit de se baigner dans le chenal, le port et de sauter du Pont de Kérisper et des différents quais.



En raison de courants qui peuvent être forts, la baignade, les canots pneumatiques ou autres petites embarcations sont interdits des deux côtés du pont du Poulbert et dans un rayon de 70 mètres.



Du 01/07 au 31/08 entre 9h et 19h



Toute l'année entre 10h et 19h



Du 01/07 au 31/08

LES CHIENS SUR LA PLAGE

Les chiens sont autorisés sur les deux plages situées entre le Poulbert et Kervillen, du 1er avril au 30 septembre, uniquement **AVANT 10H LE MATIN ET APRÈS 19H LE SOIR**.

- ▶ Les chiens doivent rester sous la surveillance de leur maître.
- ▶ Les déjections doivent être systématiquement ramassées.
- ▶ Chacun est invité à respecter les lieux et la sécurité de tous.
- ▶ **Les autres plages restent interdites aux chiens durant la période estivale.**





Retrouvez toutes les informations sur



PRÉVENIR LES RISQUES INCENDIE DE FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION.

Le débroussaillage est la ceinture de sécurité contre les incendies de forêts et de végétation qui peuvent toucher votre habitation : **il limite leur propagation et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers.**

Vous êtes concerné par cette obligation **si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 m de bois, forêts, landes, maquis et garrigues de plus de 4 ha. Vous êtes également concerné si vous possédez une parcelle constructible en zone urbaine dans ce même périmètre.**

Comment débroussailler votre terrain ?

Débroussailler votre terrain, c'est réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de votre habitation. Vous êtes concerné par cette obligation légale si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres d'un massif forestier.



Supprimer les arbustes sous les arbres.



Couper la végétation basse (herbes, broussailles...)



Élaguer les arbres conservés.



Couper les végétaux et branches des arbres et arbustes proches des constructions.



Couper les arbustes morts et les branches sèches.



Couper les branches des arbres afin que les arbres ne se touchent pas entre eux.



Limiter l'importance des haies et les éloigner des bâtiments.



Éliminer les déchets par broyage, compostage ou mise en déchetterie.



Éloigner les réserves de bois ainsi que tout autre stock de combustible des constructions.



Nettoyer les gouttières et les toits pour les débarrasser des feuilles et aiguilles de pin.

SE FORMER AUX GESTES QUI SAUVENT

Envie d'apprendre les gestes qui peuvent sauver des vies : Savoir appeler les secours, mettre une personne en position latérale de sécurité (PLS), pratiquer un massage cardiaque ... aucun de ces gestes ne s'improvise et encore moins en situation de stress ! Et pourtant, ils sont essentiels durant les premières minutes d'une catastrophe ou d'un accident.



Des initiations gratuites sont organisées par la mairie de La Trinité-sur-Mer en partenariat avec la Croix-Rouge française :

- Samedi 11 juillet de 9h à 11h ou de 17h à 19h sur l'esplanade de la capitainerie
- Vendredi 7 et samedi 8 août de 9h à 11h ou de 17h à 19h sur la plage du Men-Dû

Inscription obligatoire en mairie / places limitées

**CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES**

- MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER
- MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS : FERMER LES VOLETS LE JOUR
- DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES
- BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU
- NE PAS BOIRE D'ALCOOL
- EN CAS D'URGENCE, **APPELEZ LE 15**
- ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES

Ministère des Solidarités et de la Santé
Mars 2025

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

NUISANCES SONORES, FAVORISONS LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE

Les travaux bruyants de type terrassement, de charpente et couverture, de maçonnerie, de ferronnerie, de menuiserie etc... **sont autorisés toute l'année, uniquement entre 7h et 19h tous les jours de la semaine, de 7h à 12h et de 15h à 19h le samedi. Ils sont interdits toute la journée les dimanches et jours fériés.**

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA PÉRIODE ESTIVALE : du lundi de la troisième semaine de juillet au samedi de la troisième semaine d'août. **Tous les travaux bruyants effectués par des professionnels ou des particuliers sont interdits .**



Les travaux d'entretien de jardin, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur de type tondeuse, débroussailluse, tronçonneuse, broyeur, meuleuse, etc, ne sont **autorisés qu'aux horaires suivants :**

- Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h;
- Le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h.

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA PÉRIODE ESTIVALE : du lundi de la troisième semaine de juillet au dimanche de la troisième semaine d'août, ces mêmes travaux ne sont **autorisés qu'aux horaires suivants :**

- Du lundi au samedi de 10h à 12h et de 15h à 18h;
- Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Arrêté municipal n°2025-101



MAIRIE

Le lundi :
9h00 à 12h00
Du mardi au jeudi :
9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00
Le vendredi :
9h00 à 12h00 - 14h00 à 16h00
Le samedi (juillet et août) :
9h00 à 12h00

Place Yvonne Sarcey
02 97 55 72 19
www.latrinitesurmer.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du lundi au samedi :
9h00 à 12h00

Place Yvonne Sarcey



OFFICE DE TOURISME

Juillet et Août :

Du lundi au samedi :

9h30 à 13h00 - 14h00 à 18h30

Les dimanches : 9h30 à 13h00

Les jours fériés (14 juillet et 15 août) :

9h30 à 13h00 / 14h00 à 18h00

02 44 84 56 56

www.baiedequiberon.bzh

30 Cours des Quais

BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS

Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 10h30 à 12h00
Pendant les vacances scolaires, tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés : 10h30 à 12h00

02 97 55 78 84

30 Cours des Quais

(derrière l'office de tourisme)

HALLE À POISSONS

Tous les jours : 7h30 à 13h00

Cours des Quais

MARÉES & MÉTÉO

> meteoblue.com

> maree.shom.fr

> windmorbihan.com

JOURS DE MARCHÉ

Marché des créateurs :

Le mardi de 8h à 13h.

Marché des producteurs :

Le Mardi et vendredi de 8h à 13h.
sur la place du Voulien

LES CHIENS DOIVENT ÊTRE TENUS EN LAISSE.

NUMEROS D'URGENCE

Samu : 15

Appel d'Urgence pour les sourds et malentendants : 114

Pompiers : 18

Numéro d'urgence européen : 112

Gendarmerie nationale : 17

Gendarmerie de Carnac : 02 97 52 06 24

Police municipale : police@latrinitesurmer.fr

Poste de secours (plage de Kervillen juillet et août) : 06 82 68 29 49

Pharmacie de garde : 3237 + Code postal

Centre antipoison : 02 99 59 22 22

Urgence sécurité gaz : 0800 47 33 33

SNSM - Société Nationale de Sauvetage en Mer : 196

Maison médicale de garde du Pays d'Auray, avenue Wilson, à Auray :

Du lundi au vendredi, de 20h00 à minuit,

Le samedi : 14h00 à minuit

Dimanche & jours fériés : 8h00 à 22h00

NUMÉROS PRATIQUES

Taxis trinitains : 02 97 55 74 39 / 06 22 42 60 02

Communauté de communes AQTA : 02 97 29 18 69

Capitainerie : 02 97 55 71 49

Société Nautique Trinitaine (école de voile) : 02 97 55 73 48

ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES

FACE AUX RISQUES



La commune met à votre disposition son nouveau **DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)** pour vous donner les clés pour :

- **CONNAÎTRE LES RISQUES** présents sur notre territoire,
- **ADOPTER LES BONS RÉFLEXES** face à une urgence,
- **COMPRENDRE LES MOYENS D'ALERTE** et les actions mises en place par la commune pour protéger chacun d'entre nous.



HORODATEURS



Les horodateurs installés sur les parkings du cours des quais sont en service du **15 juin au 15 septembre** de **9h00 à 12h30** et de **14h30 à 19h00**, tous les jours.



Tarifs

Les 30 premières minutes sont gratuites (une fois par jour).

0.60€ / 15 minutes

Stationnement limité à 2h30

Au-delà de 2h00 payantes : 36€ Forfait post-stationnement (FPS)

Fonctionnement



Paiement **UNIQUEMENT** par Carte bancaire ou sur PaybyPhone



L'horodateur n'imprime pas de ticket



Saisissez votre numéro de téléphone portable ou adresse mail pour recevoir un ticket virtuel après votre règlement



COMMENT SE DÉPLACER & SE STATIONNER



CET ÉTÉ, DÉPLACEZ-VOUS AVEC LES LIGNES ESTIVALES GLAZGO MOBILITÉS

À compter du **4 juillet 2026**, Auray Quiberon Terre Atlantique renforce son offre de transport sur le littoral avec les lignes estivales Glazgo Mobilités.

À La Trinité-sur-Mer :

- **La ligne E8** assure désormais une desserte nord-sud toutes les 30 minutes entre les campings et les plages, sans correspondance.
- **La ligne E7** relie directement Carnac (Ménec, bourg et plage) à La Trinité-sur-Mer (port et plages), avec un bus toutes les 20 minutes de 9 h à 19 h.



- Ticket unité : 1€
- Pass journée : 2,50 €
- Carnet 10 voyages : 8 €
- **Nouveau** : Pass 7 jours illimité : 10 €

Titres disponibles à bord des bus, sur l'application **Tixipass** et auprès des dépositaires du réseau. Informations, horaires et plans des lignes sur le réseau Glazgo Mobilités : glazgo.fr



La commune met à votre disposition un guide pratique du stationnement afin de vous aider à mieux comprendre les différentes zones, les règles en vigueur et les bons réflexes à adopter au quotidien.

Le stationnement est payant sur les parkings centraux du cours des Quais du 15 juin au 15 septembre.

LES CIRCUITS TOURISTIQUES

Partez à la découverte de La Trinité-sur-Mer grâce au circuit touristique du Comité citoyen « Petit Patrimoine Bâti » :

- Circuit du vieux bourg
- Circuit du pont Kerisper et du port
- Circuit ouest (hameaux, fontaines, lavoirs et marais)
- Circuit sud (rivière, baie et marais)



Retrouvez-les à l'accueil de la Mairie, sur le site internet et à l'Office du tourisme.



LOOPI

PARTEZ EN RANDONNÉE



L'Office de tourisme intercommunal propose un outil GPS destiné aux cyclistes et randonneurs pour sillonner la Baie de Quiberon.

Accessible depuis l'application gratuite (iOS ou Android) ou en ligne sur : www.baiedequiberon.bzh, Loopi Baie de Quiberon permet de découvrir 62 balades, à pied ou à vélo, de manière interactive.



Les pistes cyclables du littoral, les circuits vélo de campagne et les sentiers de randonnées de tout le territoire n'auront plus aucun secret pour personne !

Loopi est aussi un calculateur d'itinéraires. Le principe est simple, que ce soit au travers de routes, de pistes cyclables ou de chemins, Loopi vous propose l'itinéraire le plus adapté d'un point A à un point B.



Retrouvez toutes les brochures de l'Office de tourisme intercommunal pour profiter au mieux de votre été en Baie de Quiberon.



BALUDIK

UN JEU DE PISTE EN FAMILLE

baludik

Disponible gratuitement sur

Google Play | App Store

baludik

UN JEU DE PISTE

pour découvrir La Trinité-sur-Mer

GRATUIT

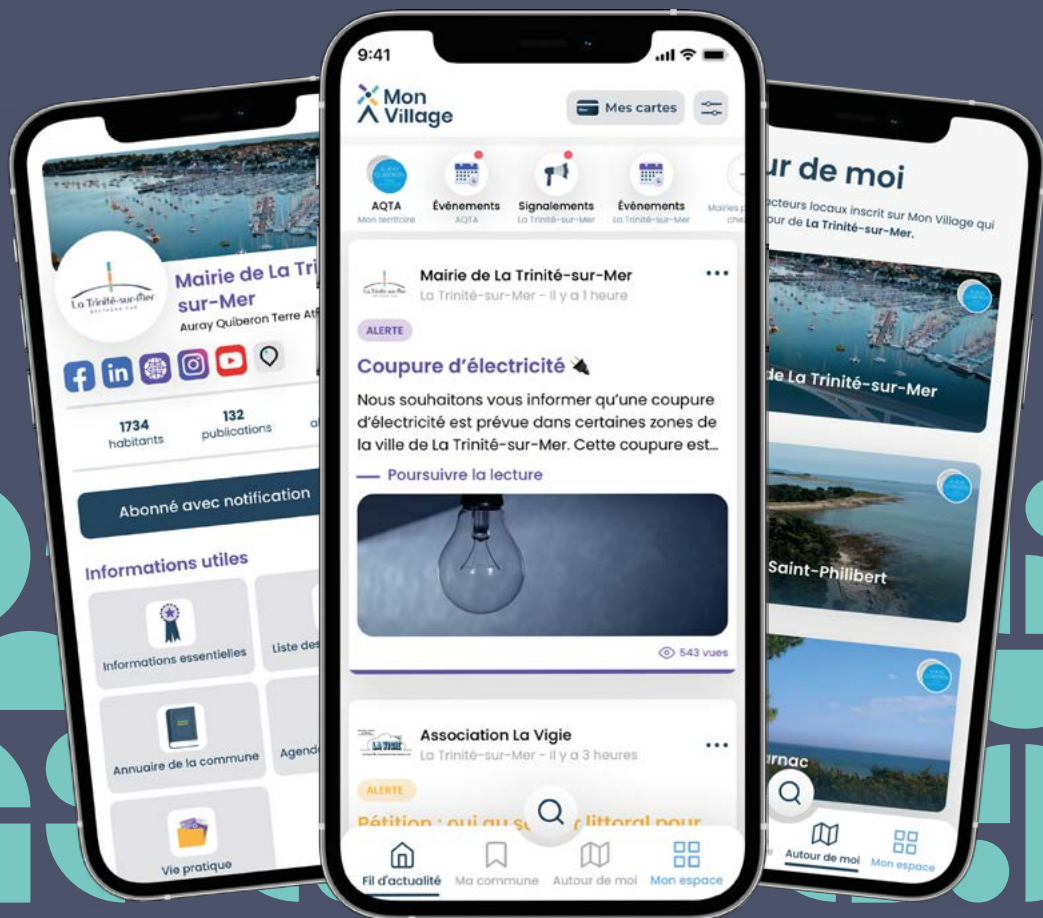
Baludik est une application gratuite qui permet de découvrir la commune différemment sous la forme d'un jeu de piste.

Des photos, des cartes postales anciennes illustrent le parcours. Questions et énigmes guident vos pas.

Des commentaires, des anecdotes, des références historiques enrichissent votre promenade.

Ce jeu de piste vient compléter les 4 circuits touristiques du Comité Petit patrimoine bâti pour redécouvrir l'histoire et le patrimoine de La Trinité-sur-Mer qui regorgent de surprises et de secrets à dévoiler.

Ne manquez pas les actualités de La Trinité-sur-Mer



Ne pas jeter sur la voie publique - Juin 2026



Mon
Village

